

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le mardi 12 mai 2015 à 14 heures 30 dûment convoqué par lettre individuelle en date du 14 avril 2015, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion
Monsieur Robert LAURENTI, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération
Madame Alberte VALLEE, Conseillère départementale
Monsieur Pierre SUZOR, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon
Monsieur Ambroise MAZAL, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon
Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général du CRD
Madame Christine JOLY, directrice administrative du CRD
Monsieur Benoît PAILLARD, directeur pédagogique et artistique adjoint du CRD
Monsieur François MONIN, directeur général adjoint du Conseil général
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la DLVA
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA

Etaient absents excusés :

Madame Sophie BALASSE, Conseillère départementale
Madame Stéphanie COLOMBERO, Conseillère départementale
Madame Violette RENAUX, payeuse départementale



Délibération n° D-2015-17 (12/05/2015)

OBJET : **Remboursement des frais de déplacements et de restauration pour des intervenants de la programmation artistique 2014 – 2015**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 alinéa 2 ;

Vu le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels ;

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des agents de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 1999 modifié fixant un tarif forfaitaire pour le remboursement des repas et de l'hébergement ;

Vu la délibération n° D-2014-17 du 18 juin 2014 relative à la programmation artistique 2014 – 2015 ;

Exposé des motifs –

Dans le cadre de la programmation artistique 2014 – 2015, des personnes extérieures sont intervenues. Il est proposé la prise en charge par le Conservatoire de leur rémunération mais également de leurs frais de déplacement et de restauration.

De même, des artistes bénévoles interviennent également, à titre gracieux, pour assurer un soutien aux ensembles musicaux. Pour ces intervenants, il est également proposé de prendre en charge leurs frais de déplacements et de restauration.

Enfin, il est proposé de rembourser les frais de déplacements et de restauration aux artistes intervenus dans la programmation.

Après en avoir délibéré,

- DECIDE -

D'approuver la prise en charge par le Conservatoire des frais de déplacement et de restauration pour les intervenants précités dans le cadre de la programmation artistique 2014-2015 dont le détail figure dans le tableau ci-dessous ;

SPECTACLE	NOMS	RESIDENCE FAMILIALE	LIEU DEPLACEMENT	DATES D'INTERVENTION
BELLE HELENE	BERNARD-CHALBOS Guilhem	MARSEILLE	MANOSQUE	17/01+31/01+14/03+15/03/2015
			DIGNE LES BAINS	14/02/2015
	DESCOMBES Marion <i>bénévole</i>	PERTUIS	MANOSQUE	17/01+18/01+31/01+14/02+15/02+14/03+15/03/2015
	LAMBERT Cendrine <i>bénévole</i>	BARCELONNETTE	MANOSQUE	17/01+31/01+14/03+15/03/2015
DIGNE LES BAINS			14/02 + 15/02/15	
ARMENIE	PEREZ Romain	MARSEILLE	DIGNE LES BAINS	17 et 18/04/2015
	URBAN Jean-Michel	STE ETIENNE LES ORGUES	DIGNE LES BAINS	17 et 18/04/2015
Espagne	DEROT Emmanuelle	ANDERNOS LES BAINS (33)	MANOSQUE	21 au 23/02/2015 (1 A/R)
CONTE ROSEAU	BERSEGOL Alain	MANOSQUE	MEZEL	29/01/2015
			MANOSQUE	5/02 + 06/02/2015
			DIGNE LES BAINS	13/04 + 21/04/2015
	FELICIAN Michel	STE TULLE	MEZEL	29/01/2015
			MANOSQUE	5/02 + 06/02/2015
			DIGNE LES BAINS	13/04 + 21/04/2015
Week-end musical 1 ^{ère} partie	BECHET Léa <i>bénévole</i>	Peypin d'Aigues (84240)	Digne-les-Bains et Manosque	Répétitions des 11, 25, 28 mars et 1/04/2015 Concert du 10/04 à Manosque

Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2015 ;

D'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 12 mai 2015.

La Présidente du Syndicat Mixte de Gestion,

Brigitte REYNAUD

